Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Subsides aux primes d'assurance-maladie (LAVAMal) le Conseil d'Etat fixe la prime cantonale de référence

Dans sa séance du 8 octobre 2001, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté fixant la prime cantonale de référence pour l'octroi des subsides aux primes d'assurance-maladie pour 2002. Par souci d'équité et de simplicité, le Gouvernement a décidé d'appliquer les montants de la prime moyenne cantonale calculée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS); pour les bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI, le montant sera fixé à la fin du mois par le Conseil fédéral.

La prime cantonale de référence pour 2002 est donc fixée comme suit :

> fr. 309.- pour les adultes ;

> fr. 225.- pour les jeunes de 19 à 25 ans ; et

> fr. 86.- pour les enfants de 0 à 18 ans.

Il faut rappeler que, selon la nouvelle loi (LAVAMal), ces montants constituent le plafond des subsides aux primes qui pourront être accordés aux personnes de condition économique modeste. Les bénéficiaires sont donc encouragés à comparer la prime 2002 de leur assureur avec les chiffres ci-dessus. Si leur prime 2002 est plus élevée, ils peuvent soit changer pour un assureur dont les primes sont inférieures ou égales à la prime cantonale de référence, soit tenter de faire baisser leur prime (par exemple en adhérant à un réseau de santé) ou éventuellement supporter la différence qui sera désormais à leur charge.

Les personnes qui veulent changer d'assureur doivent faire en sorte que leur assureur actuel ait reçu leur démission en recommandé le 30 novembre 2001 au plus tard. Depuis le 18 septembre déjà, les bénéficiaires de subsides peuvent trouver assistance et conseils auprès de sanimédia, en appelant le numéro gratuit 0800 106 106 ou en

consultant le site internet www.sanimedia.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2001

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), 021/316 51 45 Philippe Anhorn, chef de projet sanimédia, Service de la santé publique (SSP), 021/316 44 50